



## Dépôt de garantie non restitué

Par **or13**, le **04/10/2015 à 13:52**

BonjourrrrrJ'ai quitté mon ancien appartement depuis le 20 août 2015. Lors de l'état des lieux de sortie, le propriétaire à noter sur les papiers " comparatif à l'étude" 1 semaine après il m'envoie un mail pour me dire qu'il gardera 500e sur 750 euro car il a noté 3 petits trous sur le parquet et qu'il devait changer tout le salon (soit 30m2 ). Je lui ai envoyé un courrier recommandé pour contester ( courrier qu'il n'a pas récupéré). A ce jour,soit 1 mois et demi plus tard je n'ai toujours pas de nouvelle du propriétaire. Que faire ? rrrrrMerci d'avance

Par **moisse**, le **04/10/2015 à 17:23**

Bonjour,rnSaisine de la juridiction de proximité du lieu de l'habitation.